

O.F. 8 novembre 1975

La fusion de La Chapelle-Saint-Melaine et de Brain-sur-Vilaine

Un siècle après on ferme la parenthèse

« L'église de Brain fut menacée d'abandon en 1823, lorsque l'on reconstruisit l'ancienne chapelle prairienne de Ganedel, à 3,3 km à l'Ouest de Brain qui avait été dévastée pendant la Révolution. La chapelle nouvelle se substitua peu à peu à l'église paroissiale, à tel point que le culte y fut transféré en 1855 et que le bourg était déjà appelé à cette époque le Vieux-Bourg, les habitants de ce vieux bourg pour conserver leur autonomie, demandèrent et obtinrent la division du territoire en 2 communes en 1875 et en 2 paroisses distinctes en 1877 et la nouvelle commune ainsi détachée de Brain, devint la Chapelle Saint-Melaine. »



Ces quelques lignes extraites du « Département d'Ille-et-Vilaine » de Paul Banéat expliquent un peu la fusion des 2 communes décidée le 12 octobre par les 2 conseils municipaux ; un siècle après on referme la parenthèse et l'on se retrouve sous le même nom.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la loi présentée par M. Marcellin et votée le 6 juillet 1971 ; à cette date-là, une commission départementale fut créée pour étudier les possibilités de fusions en Ille-et-Vilaine, **une proposition fut faite aux 3 communes de Langon, Brain-sur-Vilaine et la Chapelle-Saint-Melaine.**

Mais ce projet, venu d'en haut n'eut pas l'agrément des élus ; il est vrai que leur taille était trop disproportionnée et **Langon faisait un peu figure d'ogre.** Sans doute les 3 communes sont-elles déjà rassemblées dans un syndicat de la Vallée de l'Amitié, mais malgré son nom très engageant, cet organisme n'a jamais pu se manifester concrètement.

Eviter le dépeuplement

Mais l'idée d'une fusion n'a pas été abandonnée et les maires des 2 plus petites cités appuyés par leur conseiller général, M. Lelièvre, ont frappé à la porte de la sous-préfecture pour se renseigner fin 1974.

« La loi a voulu favoriser le maintien de la population des communes rurales, explique M. Courtois, le sous-préfet, quand elles éprouvent des problèmes démographiques et donc financiers, l'association leur apporte des subventions capables de leur redonner un certain dynamisme ».

De ce point de vue-là, les 2 bourgades se devaient de réagir : peuplée de 742 habitants en 1962, la Chapelle-Saint-Melaine n'en a plu que 670 aujourd'hui, dans le même laps de temps, la population de Brain-sur-Vilaine, a chuté de 320 à 258 citoyens.

« A côté de Redon, pôle d'attraction de Bains-sur-Oust et Sainte-Marie qui se développent harmonieusement, de Renac qui suit le même rythme mais avec un démarrage postérieur et de Langon, qui a assuré son propre développement, estime M. Lelièvre, ces 2 communes étaient un point noir dans le canton. Le problème peut se résoudre par leur association pour assurer ensemble un plan d'équipement cohérent ».

Il est vrai que les avantages de la fusion sont assez attractifs pour accélérer le mouvement. La nouvelle commune recevra, pour financer son programme d'équipement, une subvention moyenne de 65 p. cent ; certaines branches sont même financées à 80 p. cent. Fort de cet appui, les élus ont établi un solide plan de modernisation axé essentiellement sur le tourisme ; car dans ce secteur, tout ou presque reste à faire, alors que le cadre naturel offre de riches atouts : la forêt, les étangs, la campagne à la Vilaine se côtoient.

Les étapes de la fusion

Il est dit dans la convention adoptée que les 2 communes fusionnent par association la nouvelle commune prend le nom de La Chapelle-de-Brain, son chef-lieu est fixé à l'ancienne commune de la Chapelle-St-Melaine.

Cette fusion prend effet le 1^{er} janvier prochain, à cette date et jusqu'aux prochaines élections, le nouveau conseil comprendra la totalité des conseillers des 2 anciennes communes. Aux municipales de 1977, 4 conseillers seront élus par la section électorale de Bram, 9, par celle de La Chapelle.

Le maire de Brain, où subsiste une annexe de la mairie, principale devient maire délégué.

Un gros programme d'équipement

Dans ce programme quinquennal, après les opérations de remembrement qui conditionnent un peu son exécution, les conseillers ont inscrit entre autres, des gîtes ruraux, des équipements sportifs, un terrain de camping, un centre de loisirs, etc.

Reste que quelques réticences sont apparues, si les élus de la Chapelle ont été unanimes, 6 seulement des 11 représentants de Brain ont approuvé la fusion.

Mais, en fait, le choix est assez simple et engage l'avenir ; l'Etat donne à la nouvelle commune un outil appréciable pour assurer son développement ; à elle d'utiliser cet outil pour renverser une tendance qui la menait à une mort lente mais certaine.

Pierre FORNEROD

